



Communauté de Communes de la Plaine du Nord Loiret

3 rue de l'Avenir - 45480 Bazoches-les-Gallerandes

Tel 02 38 39 60 38 - fax 02 38 39 62 33 - Courriel : contact@cc-plaine-nord-loiret.fr

Réunion de Conseil **Communautaire**

10 mai 2022

Compte-Rendu

L'an deux mil vingt-deux, le 10 mai, le Conseil Communautaire de la Plaine du Nord Loiret dûment convoqué le 3 mai 2022, s'est réuni au sein de l'Hôtel Communautaire à Bazoches les Gallerandes sous la présidence de Monsieur Martial BOURGEOIS, Président.

Membres en exercice : 26

Pouvoir(s) : 1

Votants : 24

Présents : MM. LIROT Jean-Marc, GAUCHER Dominique, CHACHIGNON Alain, CHOFFY Patrick, ROUSSEAU Pierre, POINCLOUX Daniel, POISSON Bertrand, BRISSON Jean-Louis, BOURGEOIS Martial, VANNIER Vincent, CHAMBRIN Michel, VILLARD André, MMES, CHATELAIN Danièle, DECOUX Annick, GAZANGEL Emmanuelle (fondée du pouvoir de O. LEBRET), LEBLOND Valérie, SANTERRE Carole, DUPRÉ Céline, PETIT Christine, BRUCHET Delphine, LALUCQUE Béatrice, LACOMBE Roselyne, IMBAULT Chantal.

Absents excusés : MM. LEBRET Olivier, THIBAUT Serge, MALON Stéphane, MME PRUNET Delphine.

Secrétaire de séance : M. ROUSSEAU Pierre

En préambule du Conseil Communautaire, Mme Nathalie TREMINTIN-BERTRAND, Trésorière du Service de Gestion Comptable (SGC) de Pithiviers présente à l'assemblée la nouvelle organisation du SGC suite à l'absorption par Pithiviers des trésoreries de Beaune la Rolande, Neuville aux Bois et Malesherbes.

Ordre du Jour

1. Rapport d'activité du SPANC 2021

Le rapport d'activité 2021 du SPANC est présenté aux membres de l'assemblée.
Le Conseil Communautaire prend acte de la présentation et approuve à l'unanimité le rapport d'activité du SPANC de la Communauté de Communes de la Plaine du Nord Loiret pour l'exercice 2021.

2. Avenants au marché relatif aux travaux de restructuration du groupe scolaire de Bazoches les Gallerandes (2ème tranche - ALSH et Ecole Maternelle)

Dans le cadre des travaux de restructuration du groupe scolaire de Bazoches les Gallerandes – 2^{ème} tranche ALSH et école maternelle, le Conseil Communautaire approuve, à l'unanimité, les avenants suivants :

Lots	Entreprise	Désignation	Avenant
Lot n°1 - VRD /Espaces Verts	ETP	Portillon sup + tranchée + alimentation fibre	+ 6 450,00 € HT
Lot n°2 - Démolition	Lubin	Ouverture mur + déplacement EU - désamiantage supprimé	- 3 990,00 € HT
Lot n°5 - Menuiseries Extérieures	Cevic Aluminium	Remplacement des rideaux par volets roulants	- 1 676,00 € HT
Lot n° 9 - Electricité	SETC	Liaison fibre CCPNL - Maternelle ALSH + téléphonie	+ 4 924,25 € HT
TOTAL			5708,25 € HT

3. Sollicitation de subvention auprès du SIERP

- Remplacement du dispositif d'éclairage – Maternelle et ALSH Bazoches les Gallerandes

Le Conseil Communautaire autorise, à l'unanimité, le Président à solliciter une subvention de 10 898.41 € (46.34%) auprès du SIERP concernant les travaux d'éclairage de l'école maternelle et de l'ALSH de Bazoches les Gallerandes et d'approuver le plan de financement comme suit :

	Montant H.T.	%
<u>DEPENSES :</u>		
Travaux d'éclairage	23 520.70 €	100 %
Total dépenses :	23 520.70 €	100 %
<u>RESSOURCES :</u>		
DSIL 2020 proratisée 1.55 %	3 856.99 €	16.40 %
CD45 volet 2 proratisé 1.55 % :	4 061.00 €	17.26 %
SIERP	10 898.41 €	46.34 %
Fonds propres :	4 704.30 €	20.00 %
Total des ressources :	23 520.70 €	100 %

- Eclairage public – 8 candélabres et 1 Horloge astronomique

A l'unanimité, le Président est autorisé à solliciter une subvention de 4 977.85 € (46.28%) auprès du SIERP concernant la fourniture et la pose de 8 candélabres LEDS et d'une horloge astronomique à l'école maternelle et de l'ALSH de Bazoches les Gallerandes et d'approuver le plan de financement comme suit :

	Montant H.T.	%
<u>DEPENSES :</u>		
Travaux d'éclairage public	10 756.00 €	100 %
Total dépenses :	10 756.00 €	100 %
<u>RESSOURCES :</u>		
DSIL 2020 proratisée 0.71 %	1 766.75 €	16.43 %
CD45 volet 2 proratisé 0.71 % :	1 860.20 €	17.29 %
SIERP	4 977.85 €	46.28 %
Fonds propres :	2 151.20 €	20.00 %
Total des ressources :	10 756.00 €	100 %

4. Nombre de représentants du personnel au sein du Comité Social Territorial

Les élections professionnelles se dérouleront le mardi 08 Décembre 2022. La loi N°2019-828 du 06 Aout 2019 de transformation de la fonction publique prévoit la fusion des CT (Comité Technique) et des CHSCT (Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail) au sein d'une nouvelle instance appelée CST (Comité Social Territorial).

La CCPNL ayant plus de 50 agents au 1^{er} janvier 2022, elle doit disposer de son propre Comité Social Territorial composé de représentants du personnel de la collectivité. Les élections se dérouleront le 08 Décembre prochain. Au regard des effectifs, le nombre de représentants titulaires doit être compris entre 3 et 5.

Après consultation des organisations syndicales le 04 mai, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, de fixer à 3 le nombre de représentants titulaires du personnel siégeant au CST (et 3 représentants suppléants). Il est également décidé de maintenir le paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants.

5. Délibération annuelle autorisant le recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité

Dans le cadre de recrutement pour les accueils de loisirs ou du pôle ados, le Conseil Communautaire autorise le Président à recruter des agents contractuels pour faire face à des besoins liés à un accroissement d'activité saisonnier pendant une période de 12 mois en application de l'article 3-2° de la loi n°84-53 précitée. A ce titre, seront créés au maximum 4 emplois à temps complet dans le grade d'adjoint d'animation relevant de la catégorie C pour exercer les fonctions d'animateur.

6. Affaires diverses

- ✓ Compteurs de sectorisation : Dans le cadre des travaux de pose de compteurs de sectorisation qui ont été réalisés sur les communes de Châtillon le Roi, Crottes en Pithiverais et Oison, la subvention de l'AESN vient d'être versée à la CCPNL. Par conséquent, il sera appelé prochainement auprès de ces 3 communes, le remboursement du reste à charge des travaux.
- ✓ Maison de l'Habitat : Une réunion s'est tenue le 02 Mai en présence des 3 Communautés de Communes du Nord Loiret afin d'évoquer le projet de création d'une Maison de l'Habitat sur le territoire du Nord Loiret.
- ✓ Prix du repas : Le Président informe les membres communautaires que les augmentations du coût de l'énergie et des denrées ont fortement impacté le cout de revient des repas produits pour la cuisine centrale (+ 20 % environ). Il est donc envisagé d'augmenter le prix du repas à la rentrée 2022.
- ✓ Transfert Eau/Assainissement : La collecte des données auprès des communes a débuté. Les prochaines réunions de sous-commissions sont programmées au 7 Juin.
- ✓ Fondation du Patrimoine : M. Jean RICHARD, délégué de l'association sur le Nord Loiret, présente à l'assemblée la Fondation du Patrimoine ainsi que ses missions.

Fin de la séance à 19h30

Jean Marc LIROT

Jean Louis BRISSON

Dominique GAUCHER

Carole SANTERRE

Alain CHACHIGNON

Martial BOURGEOIS

Danielle CHATELAIN

Christine PETIT

Annick DECOUX

Vincent VANNIER

Emmanuelle GAZANGEL

Michel CHAMBRIN

Patrick CHOFFY

Roselyne LACOMBE

Valérie LEBLOND

André VILLARD

Céline DUPRE

Chantal IMBAULT

Pierre ROUSSEAU

Béatrice LALUCQUE

Daniel POINCLOUX

Delphine BRUCHET

Bertrand POISSON